



## Succession en corse - pas de contact de la part du notaire

Par **twister**, le **19/07/2008** à **09:38**

Bonjour,

Mon père est décédé en Corse il y a plus de 10 ans. Nous sommes plusieurs enfants issus de son premier mariage et il a eu 2 autres enfants en deuxième mariage.

Depuis son décès, aucun des enfants issus du premier mariage n'ont été informés d'une succession en cours en Corse. Aucun contact de la part d'un notaire.

Ma belle-mère m'a demandé de signer, le lendemain de son décès, un papier disant que je renonçais à ma part sur la maison qu'ils ont achetée en commun. Elle a joué sur le côté émotionnel puisque mon père venait de décéder donc sur le plan moral elle n'est pas très claire. Je n'ai pas de copie de ce document et je n'ai jamais été voir de notaire pour le déposer. C'est elle qui l'a gardé. Aucun notaire n'a contacté les enfants issus du premier mariage.

Hors, il me semble avoir lu que depuis quelques années, les déclarations de successions sont obligatoires en Corse.

Mes questions :

- Ce document a-t-il une valeur juridique et quels en sont les effets puisque qu'il n'a pas été déposé devant notaire par nos soins ?
- Comment savoir si une succession a été ouverte, auprès de quel notaire et quel est le recours en cas de privation d'héritage ?

D'avance un grand merci pour vos conseils

Par **jeetendra**, le **19/07/2008** à **10:24**

bonjour, pour savoir si une succession est ouverte il faut s'adresser au greffe du tribunal de grande instance ou du tribunal d'instance du lieu du décès, le papier qu'elle vous a fait signer n'a aucune valeur juridique, la renonciation à succession ne se présume pas il me semble, cordialement

Par **twister**, le **19/07/2008** à **11:00**

Merci beaucoup pour votre réponse.  
Je vais consulter le Tribunal. Je dois me déplacer sur la Corse la semaine prochaine. Pensez-vous que je peux aller directement au Tribunal pour obtenir l'information ou bien dois-je envoyer un courrier en recommandé avec AR ?

Par **jeetendra**, le **19/07/2008** à **12:13**

vous pouvez vous rendre sur place aux heures d'ouverture, bon après midi à vous

Par **twister**, le **19/07/2008** à **13:09**

Un grand merci !  
Très bon week-end.